

PLAN RÉGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 4 (PRSE4)

Présentation du 4^{ème} Plan national santé environnement : « Un environnement, une santé » (2021-2025)

Contexte :

Adopté en mai 2021 pour la période 2021-2025. Sa mise en œuvre a été placée sous le co-pilotage des ministères en charge de la santé et de l'écologie.

Objectifs du PNSE 4 :

Elaboré autour du concept « **One Health** » ou « **Une seule santé** », le PNSE 4 propose d'agir sur les facteurs environnementaux qui affectent à la fois la santé humaine, animale et plus largement celle des écosystèmes.

Il vise également à mieux connaître, former et informer les populations aux impacts sanitaires des pollutions environnementales.





One Health: Une seule santé
L'OMS a montré qu'en Europe, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès.

En France, on évalue entre 5 et 10 % la part des cancers « environnementaux ».



Les quatre axes du PNSE4

Au cours des cinq prochaines années, le PNSE 4 poursuivra quatre objectifs ambitieux déclinés en vingt actions :

- **S'informer, se former et informer** sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes
- **Réduire les expositions environnementales** affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- **Démultiplier les actions concrètes** menées par les collectivités dans les territoires
- **Mieux connaître** les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes



Le Plan régional santé environnement 4

Le PRSE 4 vise à décliner sur la période 2023-2027 les enjeux du Plan National Santé Environnement (PNSE), adaptés aux priorités et spécificités de notre territoire.

Copilotes du plan : Agence Régionale de Santé, DREAL et Conseil Régional Hauts-de-France

Les enjeux de la déclinaison du PNSE en PRSE sont :

- Une adaptation au **contexte local**,
- L'**association des acteurs locaux** dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions,
- La **cohérence et la bonne articulation avec les plans, stratégies, schémas régionaux et infrarégionaux**

SRADDET

PAT

CPER

PPA

PCAET

PLU

- Le **décloisonnement, la cohérence et la visibilité** des politiques publiques

Le cadre du PRSE4

L'instruction ministérielle du 13 avril 2022 précise les modalités suivantes à intégrer dans le PRSE4 :

- Intégrer l'approche « **une seule santé** » dans le PRSE ;
- **Intégrer les principes généraux du PNSE 4** et décliner obligatoirement un certain nombre de ses actions ;
- **Poursuivre les actions des PRSE 3** qui s'avèrent fructueuses ;
- **Mettre en cohérence le PRSE** avec le projet régional de santé et les autres plans et schémas régionaux et infrarégionaux



Le plan devra être opérationnel pour le 31 décembre 2023



Gouvernance du PRSE 4

- **Un comité de pilotage** : organe décisionnaire composé du Président de Région, de l'ARS, du Préfet de région et DG DREAL.
- **Un comité de pilotage élargi** : nouvelle instance permettant l'intégration de nouveaux acteurs institutionnels dans le pilotage du PRSE en cohérence avec le concept « Une seule santé » (DRAAF, DREETS, Education nationale). Il valide le bilan annuel du plan, fixe les grandes orientations en matière d'évolution du plan et de communication sur le PRSE.
- **Un comité d'animation** L'équipe est composée des 3 chargés de missions PRSE de l'ARS, de la DREAL et de la Région.
- **Le GRSE** constitue l'instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE. Il est composé de représentants concernés par le domaine de la santé-environnement au niveau régional.

Méthode de travail – évaluation-

Evaluation du PRSE 3 (avec l'appui d'une AMO) :



Objectifs : conduire une évaluation globale et transversale du PRSE 3 afin d'en dégager les points forts, axes d'amélioration et perspectives en vue de la préparation du PRSE 4

Réseau d'acteurs

Visibilité

Gouvernance

Dynamique
partenariale

Modalités de
mise en œuvre

Méthode :

- Réalisation d'une vingtaine d'entretiens avec les membres du GRSE identifiés
- Identification des points forts et axes d'amélioration pour le PRSE 4
- Rédaction d'un document communicant d'une vingtaine de pages portant sur l'évaluation du PRSE 3

Méthode de travail – élaboration-

Elaboration du PRSE 4 (avec l'appui d'une AMO) :

Calendrier : de janvier à décembre 2023

Méthode :

- Réalisation et analyse d'entretiens individuels/collectifs auprès des partenaires
- Mise en ligne d'une enquête auprès des EPCI
- Identification des futures entrées et des objectifs stratégiques du PRSE 4
- Organisation d'ateliers de travail pour identifier les objectifs opérationnels et les pistes d'action à mettre en place
- Construction et rédaction du PRSE4
- Présentation du projet au COPIL puis au GRSE
- Présentation aux organisations de la consultation obligatoire
- Vote du PRSE en commission plénière du Conseil Régional le 14 décembre
- Publication du PRSE 4 et valorisation



• FAITS MARQUANTS

- **Mobilisation importante** des acteurs pour les entretiens collectifs, le GRSE, les ateliers malgré un calendrier resserré
- Mobilisation de **nouveaux acteurs** de la biodiversité et du monde de la recherche sur nos sujets
- Difficulté de faire participer les acteurs du **monde socio-économique**
- Le PRSE doit gagner en visibilité → réflexion sur la **communication et l'animation** à mettre en place pour le PRSE4 (création d'un nouveau logos, signatures de mail avec identification des 3 co-pilotes, charte graphique, ...)

• AXES RETENUS LORS DES ATELIERS DU 29 JUIN 2023

Des écosystèmes
bénéfiques à la
santé

Des activités
humaines favorables
à la santé et à
l'environnement

Des modes de vie, de
consommation et des
environnements
intérieurs respectueux
de la santé

Un urbanisme et un
aménagement du
territoire favorables
à la santé

Une production et un
partage de
connaissances facilitant
le pouvoir d'agir de
chacun

Dimension transversale :

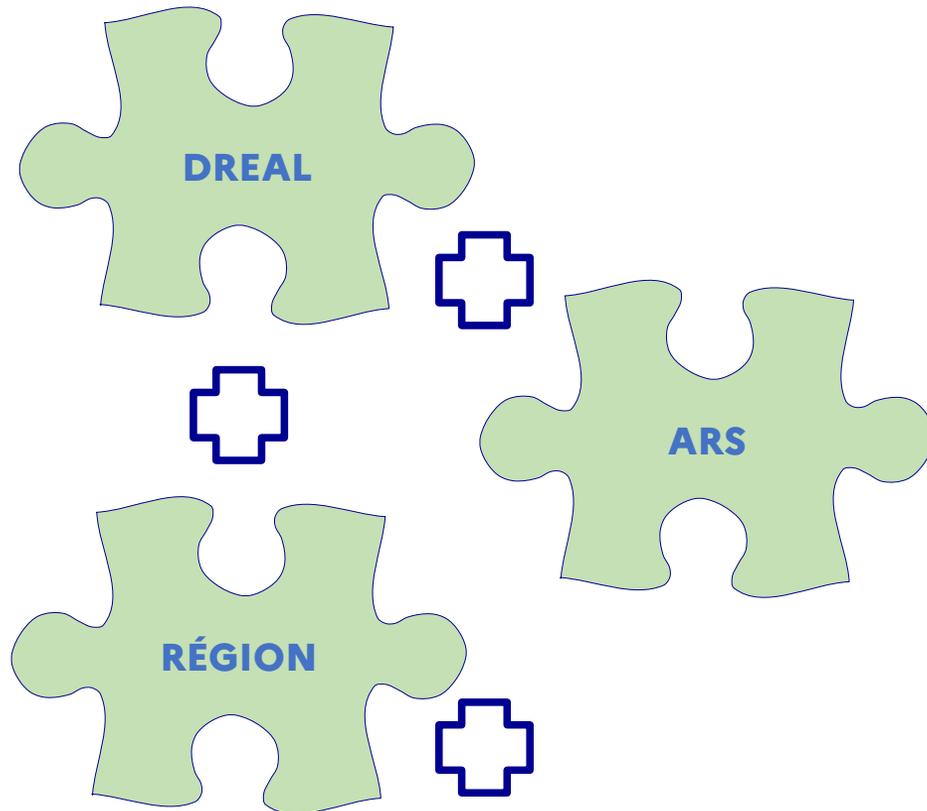
- La démarche « une seule santé »
- Le changement climatique
- La formation des professionnels de santé
- La formation des élus et des agents des collectivités
- Les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé (ITESS)
- L'animation territoriale

Exemple de projets :

Projet CMEI : conseiller médical en
environnement intérieur

Projet FEES : Femmes Enceintes
Environnement et Santé

• ÉTÉ 2023 : TRAVAIL SUR L'ÉCRITURE DU PRSE4



Compilation des enseignements des 1ères étapes des travaux : évaluation PRSE3, entretiens thématiques, atelier d'élaboration et groupes thématiques...

Appui de l'AMO

PRSE4